



AFFICHÉ LE
26 SEPTEMBRE 2023

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS
(Conformément à l'article L 2121-25 modifié du CGCT)
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT SATURNIN
DU LUNDI 25 SEPTEMBRE 2023

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

↳ **DÉLIBÉRATION N°1/AG : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

↳ **DÉLIBÉRATION N°2/AG : TABLEAU DES EFFECTIFS : CRÉATIONS D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A 20H12 ET D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE A 16H10**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

↳ **DÉLIBÉRATION N° 3/AG : TABLEAU DES EFFECTIFS : SUPPRESSION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE A 22H18**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

↳ **DÉLIBÉRATION N° 4/AG : DÉLIBÉRATION POUR L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS ATTRACTIVITÉ POUR LA CONSTRUCTION DE L'EXTENSION DE LA MAISON DE SANTÉ PAR LE MANS MÉTROPOLE. MONTANT : 31 217,00 €**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

↳ **DÉLIBÉRATION N° 5/AG : FONDS DE CONCOURS EXCEPTIONNEL 2023 DE LE MANS MÉTROPOLE POUR LE FONCTIONNEMENT DES ÉQUIPEMENTS MUNICIPAUX ; MONTANT : 19 276,00 €**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

✚ **DÉLIBÉRATION N° 6/AG : PRÉVENTION DU BRUIT DANS L'ENVIRONNEMENT : APPROBATION DES CARTES DE BRUIT STRATÉGIQUES**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

✚ **DÉLIBÉRATION N°7/AG : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU A.N.S. ET DU FAFA POUR UN TERRAIN DE FOOTBALL SYNTHÉTIQUE A 5X5**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

✚ **DÉLIBÉRATION N°8/AG : DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A SIGNER UNE CONVENTION DE PIEGEAGE POUR LA CAPTURE DES RAGONDINS**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

✚ **DÉLIBÉRATION N°9/AG : SIGNATURE D'UNE CONVENTION ENTRE LA MAIRIE ET LE CLUB DE FOOT FCSSM POUR L'UTILISATION DU NOUVEL ÉQUIPEMENT SPORTIF : TERRAIN SYNTHÉTIQUE DE FOOT A 5X5**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

FINANCES

✚ **DÉLIBÉRATION N°1/FINANCE : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU COMITÉ DES FETES. MONTANT : 300,00 €**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

✚ **DÉLIBÉRATION N° 1/URBA : CONSTITUTION DE SERVITUDE AU PROFIT DES CONSORTS GORGET – PARCELLE 72320 ZL 426**

EXAMINÉE LE 25 SEPTEMBRE 2023

DÉCISION : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS